COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 14 DECEMBRE 2018 DISTRICT DE LYON ET DU RHONE

(Sous réserve d'approbation par le CD du 25/01/19)

<u>Présents</u>: P. PARENT – A. MEYER – F. DJEBAR – F. LOPEZ – M. BLANCHARD – S. GOURDAIN – F. BALANDRAS – B. BOIS-SET – C. BOURLIOUX – R. BROUAT – L. CHABAUD – B. COURRIER – L. DI RIENZO – M. GRANOTTIER – C. MORCILLO – G. PORTEJOIE – A. RODRIGUEZ – C. SCHEIWE

Assistent M. BAYET – JF. BLANCHARD – S. BOISSET – E. MONTEIL – P. NOYERIE – JC. LEFRANC – AL. RICHARD

Excusés: M. CHAUVOT – E. AGUERO – C. BERGER VACHON – H. BOURGOGNON – S. INTIDAM – J. INZIRILLO – S. RI-CHARD

ORDRE DU JOUR

- · Installation des deux nouveaux membres élus au Comité Directeur, Lydie DI RIENZO et Christian SCHEIWE
- · Approbation du PV du Comité Directeur du 24/11/18
- · Informations et courriers divers
- · Invitations
- · Point sur les licenciés
- · Comptes rendus : AG DLR du 30/11/18 à LA VERPILLIERE / Bureau de Ligue du 03/12/18 / COMEX du 07/12/18 / AG FFF du 08/12/18 / Tirage au sort de la Coupe du Monde Féminine du 08/12/18 / Formation des nouveaux Présidents
- · Préparation AG LAuRAFoot du 15/12/18
- · Calendrier des manifestations de la 2ème partie de saison
- · Point sur les Clubs en défaut de paiement à la Ligue
- · Questions diverses

En ouverture, le Président Pascal PARENT félicite l'OLYMPIQUE LYONNAIS pour sa brillante qualification en 8^{eme} de Finale de la Ligue des Champions et remercie l'OL pour les places offertes aux Clubs du District pour le match OL // MONACO.

Installation des deux nouveaux membres élus au Comité Directeur, Lydie DI RIENZO et Christian SCHEIWE

Le Président Pascal PARENT souhaite la bienvenue à Lydie DI RIENZO et Christian SCHEIWE élus au Comité Directeur à l'unanimité lors de l'AG du 30/11/18 à LA VERPILLIERE. Le Comité Directeur procède à leur intégration dans les Commissions suivantes du District :

- Commission entretien du siège et programme pluriannuel d'investissements :

Présidente : Lydie DI RIENZO – Membre : Pascal PARENT

- Commission Féminine et de Féminisation :

Membre du CD : Lydie DI RIENZO - Commission d'Aide Sociale : Suppléante : Lydie DI RIENZO

- Commission Départementale de Promotion de l'Arbitrage :

Représentant des Educateurs : Christian SCHEIWE

- Commission Technique et des Jeunes :

Membre du CD: Christian SCHEIWE

- Sous-commission Label:

Membre du CD: Christian SCHEIWE

- Sous-commission d'Encadrement Technique des Clubs :

Membre du CD: Christian SCHEIWE

Approbation du CR du Comité Directeur du 24/11/18

PV adopté à l'unanimité moins deux abstentions (Lydie DI RIENZO – Christian SCHEIWE qui n'étaient alors pas encore membres)

Informations et courriers divers

- Procès-verbal du Comité Exécutif de la FFF du 21/11/18
- Groupe de Travail « Le Foot ensemble » organisé par Arsène MEYER le 12/01/19 au siège du District

Invitations

- Mairie de MIONS : cérémonie des vœux le 12/01/19 - Remerciements

Point sur les licenciés

Au 13/12/18, 53 580 licenciés pour 52 173 à la même date l'an passé, soit une hausse de 2,7 % avec une belle progression du Football d'Animation.

Le Comité Directeur félicite tous les Clubs.

Comptes rendus: AG DLR du 30/11/18 à LA VERPILLIERE / Bureau de Ligue du 03/12/18 / COMEX du 07/12/18 / AG FFF du 08/12/18 / Tirage au sort de la Coupe du Monde Féminine du 08/12/18 / Formation des nouveaux Présidents

AG DLR du 30/11/18 à LA VERPILLIERE

Le Président Pascal PARENT fait un compte rendu de l'AG du District qui s'est très bien déroulée.

Il remercie vivement le Club et la Commune pour l'accueil qui a été réservé au District.

Bureau de Ligue du 03/12/18

Le Président Pascal PARENT fait un compte rendu de ce Bureau. Les principaux points abordés ont été :

- Informations du Président
- Mise en place d'une Commission de suivi des Compétitions Régionales Jeunes
- Dossiers juridiques
- Point sur travaux Tola Vologe
- Point sur Coupe du Monde Féminine 2019
- Arbre de Noël 2018

COMEX du 07/12/18

Le Président Pascal PARENT fait un compte rendu de ce Comité Exécutif qui a eu l'honneur d'accueillir en fin de réunion le Président de la FIFA. Les principaux points abordés ont été :

- Création d'une troisième Coupe d'Europe
- Professionnalisation de l'Arbitrage Féminin et recrutement d'Arbitres Féminines
- Point sur l'IFF
- Calendrier sportif 2019/2020
- Tournée des Ligues de la LFA
- Droits TV de la LFP

AG FFF du 08/12/18

Le Président Pascal PARENT fait un compte rendu de cette Assemblée Fédérale. Les principaux points abordés ont été :

- Approbation du bilan financier
- Interventions de Corinne DIACRE et de Didier DESCHAMPS sur les sélections nationales
- Election d'un nouveau membre au COMEX : Mme Marie BARSACQ, en remplacement de Mme Pauline GAMERRE
- Approbation modifications de textes

Tirage au sort de la Coupe du Monde Féminine du 08/12/18

Le tirage au sort de la Coupe du Monde Féminine a eu lieu le 08/12/18 à PARIS où étaient présents le Président Pascal PARENT ainsi qu'une délégation du District de Lyon et du Rhône de Football (Mylène CHAUVOT – Lydie DI RIENZO – Annick DI STEFANO – Dervil ARGYRE – Corinne SANFILIPPO – Erika GIMENEZ).

Formation des nouveaux Présidents

Des formations pour les nouveaux Présidents étaient organisées au siège du District sur trois dates différentes par Martine GRANOTTIER, Saïd INTIDAM et Arsène MEYER.

79 nouveaux Présidents avaient été recensés par le District.

26 Présidents étaient présents soit un taux de participation de 30 %.



L'APC était présente lors de ces formations.

Une dernière date sera proposée sur le mois de février ou mars 2019 pour ceux qui n'avaient pu se libérer.

Préparation AG LAuRAFoot du 15/12/18

Le Président Pascal PARENT fait un point sur la prochaine AG de Ligue où seront présents 21 représentants du District. Notamment sur les modifications de textes présentées.

Calendrier des manifestations de la 2ème partie de saison

Elaboration d'un calendrier des manifestations de la $2^{\rm ème}$ partie de saison. A noter les prochaines réunions du Comité Directeur du District : 01/03/19 - 06/04/19 (Saône Métropole) - 10/05/19 - 05/06/19 - 24/06/19 - 08/07/19

- A noter également :
- 04/04/19: Tournoi Foot pour tous à Tola Vologe
- 19/05/19 : Fête Départementale Féminine
- 29/05/19: Repas des Commissions
- 01/06/19 : Finales des Coupes de Lyon et du Rhône Futsal à FAREINS (01)
- 27/06/19 : Tirage des poules et remise des médailles

Point sur les Clubs en défaut de paiement à la Ligue

Sous réserve des appels en cours auprès de la LAuRAFoot et à la demande de la Ligue (application de l'Article 47 des Règlements Généraux de la Ligue), le Comité Directeur décide à l'unanimité :

- 512067 AS BRIGNAIS: retrait de 4 points + 6 points soit au total retrait de 10 points
- 523598 CHAMPAGNE SPORT: retrait de 4 points + 6 points soit au total retrait de 10 points
- 525630 FC ANTILLAIS VILLEURBANNE: retrait de 4 points + 6 points soit au total retrait de 10 points
- 549983 AS ST JEAN VILLEURBANNE: retrait de 4 points + 6 points soit au total retrait de 10 points
- 554102 FC REUSSITE: retrait de 4 points + 6 points soit au total retrait de 10 points
- 581465 FC PAYS VIENNOIS: retrait de 4 points
- 581559 AS SOURDS DE VAULX EN VELIN: retrait de 4 points + 6 points soit au total retrait de 10 points
- 582446 ST GENIS LAVAL FUTSAL CLUB: retrait de 4 points
- 590353 CONGO: retrait de 4 points + 6 points soit au total retrait de 10 points

Ces retraits seront opérés par la Commission Sportive et des Compétitions sur le classement de l'équipe fanion de ces Clubs.

Questions diverses

Jean Claude LEFRANC:

- Nouveaux Arbitres:

Zouhir HADJOUDJ – CS LA VERPILLIERE

Riyad AZOUZ - AS BRON GRAND LYON

Madani BELIL – RC BELIGNY

Thelma BOIZARD - COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU

Armand BOULHARTS - AS BRON GRAND LYON

Thomas BREURE - AS MANISSIEUX

Said DORBANI - FC FRANCHEVILLE

Ewan DORETTI – AS PUSIGNAN

Frantz ELYSEE – CALUIRE SC

Justine LIGONNET - ES GENAS AZIEU

Tatiana MORENO - CHASSIEU DECINES FC

Ilario OGER - FC SAINT CYR COLLONGES

Abdoul Kader SOUMAI - ASVEL FOOT

Liste approuvée à l'unanimité par le Comité Directeur

- Point sur la prochaine session d'Ecole d'Arbitrage à IRIGNY du 27 au 30/12/18
- Accompagnement des nouveaux Arbitres Féminines
- Point sur les licences d'Arbitres
- Point sur les stages d'Arbitres

Laurent CHABAUD: réunion avec la FFF-DTA le 19/01/19

Bernard COURRIER: suite à des équipes supplémentaires en U15 modification du règlement des dernières divisions de Jeunes voté lors du CD du 24/11/18 (modifications notées en gras et italique)

Le règlement ci-après sera appliqué uniquement aux derniers niveaux de championnat pour les championnats qui se déroulent en 2 phases, en particulier :

- en fin de 1^{ère} phase de championnat des dernières divisions de jeunes (U20 D3, U17 D4, U15 D4) pour former les poules de la 2^{ème} phase de championnat,
- en fin de 2^{ème} phase de championnat de ces mêmes divisions.

Pour ces catégories, il se substitue à l'article 4.00 et au paragraphe 5 de l'article 9 des règlements sportifs.

Classements:

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes dans une même poule, le classement s'effectue comme suit :

- 1- Par le classement aux points de la ou des rencontres jouées entre elles par les équipes concernées.
- 2- En cas de nouvelle égalité, au goal-average (différence de buts) sur les rencontres « aller retour » jouées entre les équipes restées à égalité après classement (ceci uniquement si la phase de championnat était en « aller retour »).
- 3- Dans le cas où les équipes ne pourraient être départagées, le classement s'effectue au goal-average général sur l'ensemble du championnat.
- 4- Si ce dernier critère ne permet pas d'obtenir un classement, celui-ci est obtenu en tenant compte de la meilleure attaque.
- 5- Dans tous les cas, si tous ces critères ne sont pas déterminants, les équipes concernées sont classées suite à un tirage au sort effectué par la commission sportive.

Montées / descentes :

Classement d'équipes de même rang dans des poules différentes :

1- Lorsqu'il s'agit de déterminer les meilleures équipes d'une place déterminée dans un niveau à plusieurs poules, le classement s'effectue selon le quotient obtenu en divisant le nombre de points par le nombre de matchs retenus pour le classement de l'équipe sur la phase du championnat concerné.

(Cette règle prend en compte autant que faire se peut les risques de déséquilibres entres les poules dus aux forfaits qui sont assez fréquents au niveau des dernières divisions).

- 2- Dans le cas où les équipes ne peuvent être départagées par ce critère, le classement s'effectue au goal-average général sur la phase du championnat concerné.
- 3- Si ce dernier critère ne permet pas d'obtenir un classement, celui-ci est obtenu en tenant compte de la meilleure attaque.
- 4- Dans tous les cas, si tous ces critères ne sont pas déterminants, les équipes concernées sont classées par application des lettres tirées au sort lors de l'assemblée générale d'automne 2017.

Situation 1^{ère} phase phase (sur une base de poules de 8 équipes)

Catégorie	Niveau	Effectif	fectif Répartition	
U15	D4	106 équipes 14 poules de 8 équipes		
U17	D4 50 équipes 7 poules de 8 équipes		7 poules de 8 équipes	
U20	D3	27 équipes.	équipes. 4 poules de 8 équipes	

(Avec ajustements pour tenir compte du nombre d'engagés)

Situation 2ème phase (sur une base de poules de 6 équipes)

Catégorie	Niveau	Effectif	Niveau 1	Niveau 2
U15	D4	106 équipes + x équipes 19 poules	9 poules de 6 équipes	10 poules de 5 ou 6 équipes (selon le nombre d'équipes)
U17	D4	50 équipes 9 poules	5 poules de 6 équipes	4 poules de 5 équipes
U20	D3	27 équipes 5 poules	2 poules de 6 équipes + 1 poule de 5 équipes	2 poules de 5 équipes



FOOT LYON RHÔNE

PV 416 DU JEUDI 10 JANVIER 2019

Règles de constitution des poules de la seconde phase :

Catégorie	Niveau	Vont en niveau 1	Vont en niveau 2
U15 106 équipes	D4	Les 3 premiers de chacune des 14 poules et les 12 meilleurs quatrièmes soit 54_équipes réparties en 9 poules de 6 équipes	Les <u>52 équipes</u> restantes plus les équipes inscrites seulement pour la phase 2 réparties en 10 poules de 5 ou 6 équipes (selon le nombre)
U17 50 équipes	D4	Les 4 premiers de chacune des 7 poules et les 2 meilleurs cinquièmes soit 30 équipes réparties en 5 poules de 6 équipes	Les 2 <u>0 équipes</u> restantes réparties en 4 poules de 5 équipes
U20 27 équipes	D3	Les 4 premiers de chacune des 4 poules et le meilleur cinquième soit 17 équipes réparties en 2 poules de 6 équipes et 1 poule de 5 équipes	Les <u>10 équipes</u> restantes réparties en 2 poules de 5 équipes

A noter que, en 2^{ème} phase, toutes les poules sont constituées sur une base de poules de 6 équipes se rencontrant en aller-retour, soit sur 10 journées.

Pour cette 2^{ème} phase, en cas de défection d'une équipe en niveau 1, la meilleure équipe de niveau 2 sera « repéchée » en niveau 1.

U15 - particularité :

Les équipes engagées seulement pour la phase 2 ainsi que les 4 équipes engagées très tardivement en cours de la phase 1 ne peuvent pas prétendre aux barrages et à la montée. Si l'une d'entre elles est dans ce cas, c'est l'équipe suivante dans la même poule qui la remplace.

Dans le cas où nous serions amenés à créer une poule supplémentaire, ceci se ferait impérativement en niveau 2.

2018-2019 Montées en fin de 2^{ème} phase de championnat :

	Jeunes : dernières divisions						
	niveau	montées directes	barragistes	nb équipes			
U15	D4	les 6 meilleurs premiers de niveau 1	Les 3 autres premiers de niveau 1, les 9 seconds de niveau 1, les 10 premiers de niveau 2 et les 2 meilleurs seconds de niveau 2 participent aux barrages	12			
U17	D4	le premier de chacune des 5 poules de niveau 1	les 2èmes et les 2 meilleurs 3èmes des 5 ples de niveau 1 contre les 1ers et les 3 meilleurs second des 4 ples de niveau 2	12			
U20	D3	Les 2 premiers de chacune des 3 poules de niveau 1	Les deux meilleurs troisièmes de niveau 1 contre le premier de chacune des 2 poules de niveau 2	8			

NB: une équipe ne peut pas être candidate à la montée ou aux barrages si une équipe supérieure du même club est dans la division supérieure.

Pour les poules de dernier niveau, s'il y a possibilité de montée ou de barrage et qu'une équipe située en poule de niveau 1 de la dernière division ne peut y prétendre, une équipe du même club située en poule de niveau 2 ne pourra pas non plus y prétendre.

Pour les barrages, dans le cas de rencontres entre 2 équipes de niveaux différents les équipes de niveau 2 sont recevantes sinon, c'est l'équipe la première tirée qui reçoit.

U15 - particularité :

Pour les U15, les barrages se déroulent en 2 tours en matchs secs éliminatoires.

Au départ, nous aurons 24 barragistes.

Les 6 vainqueurs du deuxième tour accèdent au championnat D3 pour la saison suivante.





Dans le cas où nous avons plus de descentes que de montées en ligue, nous appliquerons le règlement actuel en empêchant un des barragistes vainqueurs des barrages d'accéder au niveau supérieur ceci :

- par application des lettres tirées au sort puisque le fair-play n'est pas applicable dans ces niveaux.

Tirage au sort des lettres effectué lors de l'assemblée générale du DLR du 30/11/18 pour les divisions où le fair-play n'intervient pas dans les montées et descentes.

L'ordre est le suivant : G, M, C, K, E, H, F, O, I, D, Q, A, S, J, L, B, N, R, P, T Accord à l'unanimité du Comité Directeur

Franck BALANDRAS remercie Farid DJEBAR au nom de l'UNAF pour le prêt d'un placard dans les locaux du DLR

Arsène MEYER: point sur les contrôles des plateaux en Football d'Animation. Un courrier sera envoyé à tous les Présidents de Club où des manquements auront été constatés.

Martine GRANOTTIER:

- Tirage des 16èmes de finale de la Coupe de Lyon et du Rhône Seniors et 8èmes de finale de la Coupe Vial (Féminines) le 09/01/19 au siège du Crédit Agricole à CHAMPAGNE AU MONT D'OR (18 h 30 Coupe Vial / 19 h 00 Coupe de Lyon et du Rhône Seniors)
- Tirage des Coupes de Lyon et du Rhône Jeunes et Vétérans le 07/01/19 au siège du District

Evelyne MONTEIL a participé à l'inauguration des nouveaux vestiaires de DIEMOZ

Michel BLANCHARD: rappel de cotisation des membres du Comité Directeur pour 2018/2019

Prochain CD le vendredi 25 janvier 2019 à 19 h 00 au siège du District.